



# Les catholiques français entre abstinence et "apaisement de la concupiscence"

Anne-Marie Sohn

## ► To cite this version:

Anne-Marie Sohn. Les catholiques français entre abstinence et "apaisement de la concupiscence". Sexual Cultures in Europe. Themes in sexuality, edited by Franz Eder, Leslie Hall, Gert Hekma, 1996, Manchester et New York, Royaume-Uni. Manchester University Press, p. 233-254, 1996. <halshs-00085823>

**HAL Id: halshs-00085823**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00085823>**

Submitted on 24 Jul 2006

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les catholiques entre continence et "apaisement de la concupiscence" (1930-1950)

Si les discours officiels sur la sexualité sont connus, il n'en est pas de même de l'intimité des couples. Exceptionnellement, toutefois, certains documents - dossiers judiciaires, mémoires, journaux intimes - permettent de déchirer le voile de la vie privée<sup>1</sup>. La correspondance adressée à l'abbé Viollet fait partie de ces trésors inespérés<sup>2</sup>. Certes, elle ne comporte que 255 lettres rédigées par 220 scripteurs mais la cohésion du fonds qui tient à la personnalité du destinataire et de ses interlocuteurs, le rend précieux<sup>3</sup>. Très engagé dans la pastorale de la famille, l'abbé Viollet, fondateur de l'Association du Mariage Chrétien, est un phare de la nouvelle morale conjugale et nataliste au point que l'encyclique *Casti connubii* "apparut dans l'Eglise de France comme la consécration de l'intuition et de l'oeuvre qu'il avait engagée dès 1918"<sup>4</sup>. Les lettres retrouvées, principalement rédigées dans les années 1930, ont été suscitées par les débats ouverts dans la presse de l'AMC qui publie dès 1924 des "cas de conscience" soumis par les lecteurs<sup>5</sup>.

De ces correspondants qui ont le courage de leur opinion puisque 156 signent leur missive, nous savons à la fois beaucoup et peu de choses. Leur

---

<sup>1</sup>Sur les trouvailles que l'on peut effectuer dans les archives judiciaires, voir ma thèse, *Chrysalides. Femmes dans la vie privée (XIX-XXème siècles)*, sous presse, 1996, Publications de la Sorbonne et *Du premier baiser à l'alcôve. La sexualité au quotidien (1850-1950)*, sous presse, Paris, 1996, Aubier ainsi que "Les attentats à la pudeur sur les fillettes en France (1870-1939)", *Mentalités*, numéro consacré aux *Violences sexuelles*, Paris, 1989, Imago.

<sup>2</sup>Aimablement communiquée par les responsables de la commission épiscopale de la famille de l'archevêché de Paris.

<sup>3</sup>On peut le comparer aux 507 lettres reçues par le curé d'Ars. Voir P. Boutry, "Autour d'une lettre de Marie Zoé au curé d'Ars (1858)", *Pratiques de la confession*, Paris, 1983, Cerf.

<sup>4</sup>M. Sevegrand, *Les enfants du Bon Dieu. Les catholiques français et la procréation au XXème siècle*, Paris, 1995, A. Michel, p.49. Ce livre est la meilleure mise au point sur ces problèmes et consacre quelques pages à l'abbé Viollet comme M. Bernos et alii, *Le fruit défendu. Les chrétiens et la sexualité de l'antiquité à nos jours*, Paris, 1985, Centurion. Né en 1875, prêtre à Plaisance (Paris, XIVème) dès 1902, Jean Viollet crée d'abord des oeuvres sociales, les Oeuvres du Moulin Vert. En 1918, il fonde avec son ami, le vicaire Emmanuel Chaptal et avec Jean Verdier, alors supérieur des Carmes mais futur archevêque de Paris, l'Association du Mariage Chrétien qui se propose de relever la famille catholique, de restaurer la natalité et de développer la spiritualité conjugale. L'AMC propage ses idées par ses conférences, par ses brochures, principalement rédigées par l'abbé Viollet, par sa presse qui toucherait 30 000 abonnés.

<sup>5</sup>Sur 194 lettres datées, 182 s'échelonnent de 1929 à 1939. Toutes les lettres adressées à l'abbé n'ont pas été conservées puisque seules quelques-unes des lettres publiées ont été retrouvées. J'ai respecté l'orthographe des scripteurs... et leurs fautes.

sexe - hommes et femmes sont à égalité - et leur état-civil - 90% sont mariés - sont toujours connus, car au coeur de la confiance<sup>6</sup>. En revanche, 40% seulement livrent le nombre de leurs enfants et leur profession. Au vu des métiers mais aussi de l'écriture, élégante, du style, coulant, nous pouvons, cependant, affirmer que les scripteurs appartiennent à la bourgeoisie, aisée avec ses industriels, cadres et officiers, plus modeste pour les commerçants et employés. Les milieux populaires sont, en revanche et sans surprise, sous-représentés<sup>7</sup>. Les prêtres, nombreux - 10% des scripteurs - , révèlent l'influence exercée par l'abbé Viollet sur ses pairs. Ces hommes et ces femmes sont principalement des provinciaux issus de la France profonde<sup>8</sup>. Ce sont tous des catholiques pratiquants, militants mêmes : un tiers sont membres de l'AMC ou lecteurs de ses bulletins, beaucoup sont engagés dans l'action catholique<sup>9</sup>. Tous sont des fidèles assidus et informés : ils ont lu l'encyclique et la Bible, ils citent Thomas d'Aquin et saint Augustin aussi bien que *L'introduction à la vie dévote*. Tous sont des pénitents scrupuleux. Beaucoup ne se contentent pas d'avoir un confesseur, ils souhaitent se confier à un "Directeur" et faute de la trouver, s'adressent au prêtre emblématique des couples, l'abbé Viollet. Ils sollicitent un "conseil", exposent leur "cas de conscience", se surprennent à l'"importuner" en lui racontant leur vie<sup>10</sup>. Ils se confessent parfois à leur insu, comme ce père de famille qui conclut ainsi sa missive : "Pardonnez moi, Monsieur l'Abbé, ces confidences, je devrais dire cette confession, car c'en est une"<sup>11</sup>. Ces locuteurs sont confrontés à des problèmes qu'ils ne savent résoudre et ils attendent une réponse, une aide, une prière parfois. Onze d'entre eux sont plongés dans un profond désarroi.

---

<sup>6</sup>Si on ôte les 20 ecclésiastiques qui envoient une lettre, sur 179 laïcs dont l'état-civil est attesté, je n'ai recensé que 17 célibataires.

<sup>7</sup>Je n'ai compté que trois ouvriers, trois agriculteurs et une bonne.

<sup>8</sup>On connaît les communes de résidence de 173 scripteurs. 84 résident dans des petites villes et communes rurales, 40 dans des villes moyennes, 25 dans le département de la Seine. Les scripteurs sont trop peu nombreux pour qu'une statistique géographique soit significative. Toutefois, s'esquissent les pôles chrétiens : Nord, Paris, Lyon, Est.

<sup>9</sup>17 scripteurs signalent ces activités mais beaucoup, sans doute, ont négligé de le faire.

<sup>10</sup>13 demandes de conseil, 3 cas de conscience, 1 récit de vie et 9 confessions explicites.

<sup>11</sup>Saumur (Maine-et-Loire), 12 octobre 1930.

"C'est une âme tourmentée qui vient vous demander conseil", s'écrie ainsi une épicière<sup>12</sup>.

Toujours est-il que le genre épistolaire, entre confession et cas de conscience, à l'instar de ceux débattus lors des conférences épiscopales, autorise une grande franchise sur un sujet - la sexualité - pourtant brûlant dans l'entre-deux-guerres. Les catholiques osent l'aborder sous toutes ses facettes, en individus engagés dans leur siècle mais aussi en croyants. Ils savent surmonter la honte pour s'interroger sur les interdits et surtout, en ces années marquées par le durcissement romain, sur la limitation des naissances.

### **Surmonter le silence et l'ignorance**

A l'instar de l'abbé Viollet qui ouvre la presse de l'AMC aux époux angoissés et prône "l'éducation de la pureté", ses correspondants parlent avec naturel des choses de la vie et veulent briser la "conspiration du silence"<sup>13</sup>. Il est certes encore des hommes et surtout des femmes gênés de parler, surtout "de vive voix", de ces "questions délicates"<sup>14</sup>. Néanmoins, la rupture est définitive avec la génération précédente comme le remarque une correspondante : "nos mères évidemment n'avaient pas de tels sujets de conversation et seraient bien choquées de nous entendre"<sup>15</sup>. Un ouvrier du Nord juge, cependant, l'évolution encore insuffisante : "on ne parle en général de ces choses qu'avec prudence, trop peut-être, en termes voilés qui ne mettent pas assez au point le question"<sup>16</sup>. Toujours est-il que la plupart des interlocuteurs savent être précis, sans être grossiers, et osent décrire des variantes amoureuses avec une alacrité que j'ai rarement retrouvée dans les archives. Ils ont, néanmoins, un vocabulaire qui leur est propre. Ils entendent

---

<sup>12</sup>Equerdreville (Manche), 19 novembre 1934.

<sup>13</sup>L'expression est employée par une jeune fille : Tarascon (Bouches-du-Rhône), 30 mars 1938. L'abbé Viollet rédige en 1927 *L'éducation de la pureté et du sentiment*.

<sup>14</sup>Saint-Vallier-sur-Rhône (Drôme), 7 décembre 1937, jeune fille.

<sup>15</sup>Lyon (Rhône), 6 décembre 1930.

<sup>16</sup>Wattrelos (Nord), 29 mai 1935.

"pollution" dans sa version "onaniste" et non médicale. Ils parlent d'"apaiser la concupiscence" et préfèrent la "jouissance" au plaisir.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que près d'un sur dix dénonce l'ignorance dans laquelle sont tenus trop de jeunes gens mais dont les catholiques n'ont pas l'exclusive. Celle-ci peut être confondante comme en témoigne le cas de cette Nantaise, âgée de vingt-trois ans : "peut-être est-ce un tort - et vais-je dire une chose stupide et ridicule -... mais il me vient une terreur folle à me demander si un tel baiser pouvait suffire à donner un enfant. (...) Si vous pouviez me dire que je n'ai rien à craindre et qu'il faut autre chose, vous me délivreriez d'un tel tourment"<sup>17</sup>. L'innocence, loin de protéger, engendre ainsi ainsi terreurs et anxiété. "Je vous dirais, Monsieur l'Abbé, que je suis tout à fait ignorante du fait de la vie, n'en ayant jamais été instruite par mes parents et n'ayant jamais osé la leur demander. Je vous dirai que j'ai déjà affreusement souffert de cette ignorance", avoue une jeune fille<sup>18</sup>. Certains locuteurs accusent une instruction religieuse étroite comme ce jeune marié : "dans les couvents, on élève la jeunes fille beaucoup plus pour en faire des bonnes soeurs que pour en faire des épouses, des mères de famille. (...) Je crois que cette éducation est pour beaucoup dans le désaccord que nous avons"<sup>19</sup>. Le vent tourne, néanmoins, et là aussi le fossé entre générations se creuse. "Quand je me suis mariée, j'étais comme toutes les jeunes filles ignorante des devoirs conjugaux, car à cette époque, on avait le grand tort de laisser ignorer toutes ces choses aux jeunes filles", confirme une Normande qui convole en 1920<sup>20</sup>.

Une douzaine de lettres va plus loin et défend le principe de l'éducation sexuelle. "Une maman élevée chrétiennement", si innocente "au sujet de la vie que j'appelle le mariage un guet-apens, un traquenard", recommande d'"instruire les enfants"<sup>21</sup>. Les prêtres et les enseignants sont les plus fermes

---

<sup>17</sup>Nantes (Loire-Inférieure), s.d.

<sup>18</sup>Anancy (Haute-Savoie), 16 octobre 1934.

<sup>19</sup>s.d., s.l.

<sup>20</sup>Athis-de-l'Orne (Orne), 8 février 1938.

<sup>21</sup>s.d., s.l.

défenseurs de cette nouvelle pédagogie dont il convient de souligner qu'elle est alors révolutionnaire, si ce n'est considérée comme immorale<sup>22</sup>. Un curé de la Saône-et-Loire se réjouit de cette ouverture : "on fait trop longtemps de traiter la question par de vagues prétentions et des bouquets d'euphémismes"<sup>23</sup>. Le sous-directeur d'un pensionnat excipe de son inexpérience de jeune homme pour justifier ses audaces : "depuis longtemps, j'ai pris l'habitude de prévenir mes élèves très clairement mais en rapport avec leur âge pour les préserver des mauvaises habitudes. J'ai habituellement beaucoup de succès et je n'ai jamais rencontré d'inconvénient. (...) Chaque année, je reçois de nombreuses confidences où les enfants me disent verbalement ou par écrit combien ils ont été tranquilisés, réconfortés"<sup>24</sup>.

Ce souci de transparence est exceptionnel pour l'époque même si la parole s'est libérée après la Grande Guerre. Il atteste la largeur de vue des confidents de l'abbé Viollet qui n'exclut pas, au reste, une morale fort rigoureuse. Les partisans de l'ouverture ne défendent pas une sexualité débridée, loin de là. Ils sont convaincus qu'il est des interdits à respecter.

### **Les interdits ordinaires**

Les actes jugés contre nature par les contemporains - la bestialité, la pédophilie, l'inceste - sont ignorés des correspondants. Les penchants homosexuels transparaissent bien dans cinq lettres mais deux auteurs seulement savent nommer leurs élans comme cet étudiant, "attiré par l'attrait des enfants" et qui s'en confesse : "je craignais de tomber dans le péché mortel (...). C'est contre-nature"<sup>25</sup>. Les autres ont une perception floue de la normalité : "que pensez-vous des démonstrations sensibles d'affection entre amies : baisers, caresses et autres ? Peut-il y avoir danger ?", s'enquiert l'une

---

<sup>22</sup>Seuls les instituteurs de la CGTU veulent l'intégrer à l'enseignement dispensé. Voir A.-M. Sohn, *Féminisme et syndicalisme. Les institutrices de la fédération Unitaire de l'Enseignement (1919-1935)*, thèse de 3ème cycle, 1973, Université de Paris X.

<sup>23</sup>Cuiseaux (Saône-et-Loire), 1er juillet.

<sup>24</sup>Saint-Saturnin (Drôme), 29 avril 1946.

<sup>25</sup>Albi (Tarn), 13 juillet 1938. A comparer aux 12 cas d'homosexualité féminine retrouvés dans les archives judiciaires.

d'elle<sup>26</sup>. La masturbation, en revanche, qui jouit dans les milieux populaires d'une grande tolérance, du moins chez les enfants et les célibataires, suscite chez les catholiques de vives inquiétudes<sup>27</sup>. Ils ont intériorisé le discours médical dont ils sont, en tant que bourgeois, la cible première. "Je maudis le criminel, le pervers qui n'a pas craint de me faire connaître la masturbation alors que j'avais à peine huit ans. (...) J'ai ruiné ainsi ma santé physique et morale. (...) J'ai tué mon âme, plus rien de bon et de généreux ne subsiste en moi", proclame un père de famille<sup>28</sup>. Une jeune fille qui vient de découvrir le "vice solitaire" en lisant un livre de l'abbé Viollet, peint le syndrome du masturbateur invétéré : "je vous dirai même que je suis lasse de vivre. Autre remarque : au matin de ces nuits, j'ai les yeux extrêmement brillants, le cerne des yeux très noir et très profond et le visage d'une pâleur qui me fait peur" et de s'interroger sur la nature de son mal : "la chose existe-t-elle chez d'autres, ou suis-je un monstre ou une possédée ?"<sup>29</sup>. Plusieurs correspondants s'enquière également des moyens de prévenir ces "mauvaises habitudes" chez l'enfant<sup>30</sup>. Par ailleurs et en raison du milieu des scripteurs, les cas de prêtres succombant au péché de la chair sont exceptionnellement élevés<sup>31</sup>. La débauche de cet aumônier de pensionnat, rapportée par un prêtre dont la jeune soeur "a été bouleversée dans son âme, peut-être pour toujours", est classique dans les établissements scolaires : il "soumet ses victimes à une sorte de tyrannie", il les "fait coucher avec lui", ose des attouchements<sup>32</sup>. Dénoncée par les anticléricaux mais rarement prouvée, la séduction de la pénitente transparaît ici, y compris pour les femmes mariées : "deux fois (veuillez pardonner cette confidence) s'adressant à des prêtres, hélas ! elle a

---

<sup>26</sup>Tarascon (Bouches-du-Rhône), 30 janvier 1938. Deux jeunes filles et un jeune homme sont ignorants et deux jeunes hommes ont perçu le danger.

<sup>27</sup>13 lettres.

<sup>28</sup>Château (Saône-et-Loire) 4 août 1931.

<sup>29</sup>Nancy (Meurthe-et-Moselle), 21 avril 1936.

<sup>30</sup>L'AMC et l'abbé Viollet mettent le sujet à l'ordre du jour dès 1929.

<sup>31</sup>8 cas en comptant deux prêtres défroqués, mariés mais toujours croyants. Ce problème apparaît très rarement dans les sources judiciaires sauf dans des affaires d'attentats aux moeurs.

<sup>32</sup>Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie), 27 juin 1939.

trouvé tout autre chose qu'un secours spirituel"<sup>33</sup>. Deux jeunes filles tombent même amoureuses de leur confesseur et échangent quelques baisers : "il me prit dans ses bras et m'embrassa sur les lèvres, je ne puis vous dire l'impression que celà me fit", témoigne une bonne<sup>34</sup>.

Les interdits concernent, néanmoins et avant tout, le couple légitime dès l'heure des fiançailles. Les scripteurs cherchent d'abord à éloigner les provocations sexuelles, fussent-elles indirectes. Ils appliquent aux adultes une stratégie de la négation que les Français ordinaires n'utilisent que pour les enfants et les adolescents. Un officier résume à merveille cette ligne de conduite : "mis en garde très jeune contre les dangers de la vie, j'ai fui les occasions dangereuses comme le conseille l'Eglise. De là est venue la condamnation des bals, des toilettes indécentes, des mauvaises lectures"<sup>35</sup>. D'où ces interrogations. "Est-ce qu'on peut aller voir au cinéma un bon film si l'on n'est pas sûr de la qualité morale de la comédie ou des actualités qui accompagnent le programme ?". L'art n'est-il pas indécent ? "On s'accorde généralement à admettre comme permis d'admirer des peintures et sculptures qui, en tant qu'oeuvres trouvent leur place dans les musées - Vatican et autres - mais qui en d'autres lieux seraient considérés comme blessants pour les regards"<sup>36</sup>. La coquetterie féminine, surtout, interprétée comme un prélude érotique, est épinglée. "La mode d'aller jambes nues peut-elle être acceptée par une chrétienne ?", tel est le dilemme des jeunes catholiques alors que les bourgeoises s'interrogent sur le sujet mais en terme de convenance et non de morale<sup>37</sup>. Le fard, quant à lui, s'apparente à l'inconduite. Il est vrai que limité

---

<sup>33</sup>Le Puy (Haute-Loire), 18 avril 1936. Cas rapporté par une directrice de pensionnat et concernant un tiers.

<sup>34</sup>Malo-les-Bains (Nord), 17 mai 1938.

<sup>35</sup>Angers (Maine-et-Loire), s.d.

<sup>36</sup>Les deux lettres émanent de deux jeunes filles : Tarascon, op. cit. et Lacroix-Barrez (Aveyron), 29 mai 1936. Voir sur ce point G. Houbre, *L'éducation sentimentale des jeunes filles et des jeunes garçons dans l'aristocratie et la bourgeoisie en France(1815-1848)*, thèse nouveau régime, 1990, Université de Paris VII, qui atteste ces inquiétudes ...mais pour le premier XIXème siècle.

<sup>37</sup>Tarascon, op. cit. Sur le caractères convenable des jambes nues, de la jupe-culotte, etc., voir *La vie quotidienne à Saint-Etienne dans l'entre-deux-guerres*, Saint-Etienne, 1985, Centre d'études foréziennes.



avant 1914 aux artistes et aux cocottes, il est réservé après la guerre aux femmes mariées et déconseillé aux jeunes filles sages. D'où le cas de conscience d'un jeune mari, "attiré par les femmes fardées" et qui "aurait voulu que sa femme prît l'habitude de se farder, estimant peut-être à tort que cela lui aurait permis de garder plus facilement son calme". Las, "il s'est heurté chez sa femme, non pas à un refus absolu mais à une répugnance très vive". "Il se rendait compte qu'au fond l'attitude de sa femme était la plus conforme à la morale chrétienne". Toutefois, pour s'en assurer, il demande "quelle est la doctrine de l'Eglise au sujet de l'emploi de fards :

a) pour les femmes mariées

b) pour les jeunes filles, les femmes célibataires en général" et en distinguant entre "fards violents" et maquillage discret tel que "poudre de riz blanche" et vernis incolore"<sup>38</sup>. Quelques lettres, comme celle de ce Français d'Algérie, confirment, néanmoins, la coexistence chez les pratiquants de deux systèmes normatifs conflictuels : "ma femme est l'épouse parfaite au sens de Fray Luis de Léon. Aussi ai-je le sentiment d'être mariée avec ma grand-mère qui serait, par surcroît, quakeresse ou adventiste du septième jour (...) Toutes les fantaisies que se permettent les jeunes femmes modernes sont l'abomination de la désolation, (...) cheveux courts, pyjamas, bains de mer et maillot : Horreur, péché !" <sup>39</sup>. Que dire de cette jeune femme, mariée à un homme "très artiste", soucieuse de lui plaire, désireuse, pour ce, "de refaire une poitrine abimée par les maternités" mais néanmoins encore hésitante : "en faisant cela, suis-je païenne dans mes actes ?" <sup>40</sup>.

De même, si tous s'accordent pour récuser le flirt et les relations pré-nuptiales, les privautés entre fiancés divisent les correspondants et surtout les générations.<sup>41</sup>. Une mère de famille se désole parce que ses "filles élevées si chrétiennement (...) ont donné le spectacle des dernières effronteries

---

<sup>38</sup>Paris, 5 décembre 1935.

<sup>39</sup>Oran (Algérie), 26 septembre 1939.

<sup>40</sup>Mons-en-Baroeul (Nord), 14 mars.

<sup>41</sup>Deux cas seulement.

modernes" au lieu de s'en tenir à une réserve respectueuse. "Il est devenu habituel, nécessaire même, indispensable surtout de laisser aux deux fiancés des entretiens particuliers (naturellement au logis de la jeune fille mais ses parents en dehors de la pièce)", soupire-t-elle, avouant une honteuse concession à l'air du temps : "j'ai dû céder là-dessus". Mais elle s'insurge contre une familiarité dangereuse. "c'est dans ces instants de liberté que la jeune fille s'est habituée à s'asseoir tout naturellement sur le même fauteuil que son fiancé, puis de là sur ses genoux". Pis, est-elle malade et alitée que le jeune homme entre dans sa chambre, "se jette dans les bras de sa fiancée et tous deux s'enlacent comme si le mariage était passé"<sup>42</sup>.

Le climat ambiant érode ainsi les barrières longtemps dressées contre le désir. Il affecte également la couche conjugale. Certains croyants particulièrement prudes restent prisonniers d'une conception pessimiste de la sexualité, entachée par la macule du péché originel. Puisque saint Augustin autorise le coït seulement pour procréer, argumente une prude épouse, "c'est chose n'est donc pas sans péché"<sup>43</sup>. Une "épouse inquiète" n'a pu surmonter ses appréhensions qu'avec l'aide de son directeur et de l'AMC : "quand après de nombreux refus je consentais de ci de là aux rapports conjugaux, je me croyais coupable devant Dieu"<sup>44</sup>. "Elle considère les rapports intimes comme vulgaire et peut-être encore pour ne pas dire défendu", soupire un mari frustré<sup>45</sup>. La plupart des correspondants ont, toutefois, une conception plus libérée de la sexualité mais ne s'interrogent pas moins sur l'obéissance aux règles édictées par l'Eglise. Celle-ci reconnaît que les fins secondaires du mariage autorisent la satisfaction des sens, ne serait-ce que pour ne pas succomber à la luxure. Les fidèles sont ainsi persuadés comme le disent plusieurs correspondants, que "tout est permis" dans le cadre du mariage. Ils en sont d'autant plus convaincus que malgré des pénitentiels fort explicites, les

---

<sup>42</sup>s.l., 11 janvier 1931.

<sup>43</sup>Bourg (-en-Bresse ?), 29 septembre. D'où une réponse modératrice de l'abbé Viollet assurant que saint Augustin n'interdit pas l'"expression normale de leur amour mutuel".

<sup>44</sup>s.d., s.l.

<sup>45</sup>Dinard (Ille-et-Vilaine), 2 juin 1939.

confesseurs ont préféré jusqu'aux années 1920, pratiquer l'art de la litote. D'où leur désarroi face au revirement des clercs qui condamnent désormais vigoureusement les "plaisirs luxurieux", à l'instar de l'abbé Viollet. "Si l'un des buts du mariage est "l'apaisement de la concupiscence", au nom de quoi poser des limites à cet apaisement ?", s'insurge un abonné parisien<sup>46</sup> d'autant que les propos restent vagues. "Quels sont ces actes luxurieux ? J'avoue ne pas bien comprendre", se demande un lecteur qui ne connaît d'autre interdit que l'"onanisme"<sup>47</sup>. Aussi, l'ouvrier de Wattrelos exige-t-il un guide "sur la manière et la seule de faire l'acte sexuel", avec une liste "des gestes attouchements caresses permis avant l'acte conjugal"<sup>48</sup>.

Concrètement, les correspondants butent sur les mêmes tabous que leurs contemporains qui distinguent entre les caresses ordinaires et les "choses particulièrement malpropres"<sup>49</sup>. Face à des théologiens divisés, les jeunes filles s'inquiètent du baiser sur la bouche, considéré avant 1914 comme une faveur osée, susceptible, à elle seule, de constituer le crime d'attentat à la pudeur<sup>50</sup>, mais qui se généralise après la guerre. Les caresses génitales que les amoureux consentants considèrent comme des préliminaires banals, sont appréciées des catholiques. Elles leur posent, toutefois, un problème particulier dans la mesure où elles peuvent susciter un plaisir féminin indépendant du coït. Une Française d'Algérie pose bien le problème abordé dans une dizaine de lettres : "le plaisir sexuel n'étant pas obtenu pendant l'acte conjugal, faut-il considérer comme coupables des attouchements reçus soit avant soit après l'acte et qui provoquent l'excitation sexuelle"<sup>51</sup>. En revanche, si les femmes acceptent comme cette Lilloise, les "caresses mêmes très intimes" de leur maris, si même elles acceptent de pratiquer "sur lui la

---

<sup>46</sup>Paris, 9 novembre 1930.

<sup>47</sup>Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire), 21 octobre 1930. Rappelons que dans le langage des clercs, l'onanisme ou crime d'Onan vise l'éjaculation hors du "vase dû".

<sup>48</sup>Wattrelos (Nord), 29 mai 1935.

<sup>49</sup>Selon le mot d'une ménagère strasbourgeoise. Procès-verbal du juge d'instruction de Strasbourg : 10 avril 1925, A.D., Bas-Rhin, AL 112.

<sup>50</sup>Selon un arrêt de la cour de cassation en date du 5 novembre 1881.

<sup>51</sup>Tiaret (département d'Oran), 18 septembre 1935.

masturbation", elles s'insurgent lorsqu'il "exige qu'elle pratique sur elle même la masturbation"<sup>52</sup>. L'autoérotisme conjugal est, en effet, considéré par toutes les épouses comme profondément blessant, portant atteinte à leur capacité de séduction, s'apparentant même à une infidélité perverse. Les caresses buccales sont rarement évoquées mais il ne faut pas s'en étonner. Fermement condamnées par l'Eglise, réservées au XIXème siècle aux prostituées ou aux maîtresses délurées, elles font une timide percée dans l'entre-deux-guerres mais provoquent la gêne des femmes honnêtes<sup>53</sup>. Les correspondants de l'abbé Viollet savent donc qu'ils violent un tabou social et religieux. Aussi ne sont-ils que deux à le faire. "Permettez nous de vous soumettre une question délicate que nous n'osons exposer en confession", ose l'un d'eux. "dans l'accomplissement de l'acte ma femme n'éprouve aucune sensation. Il faut pour cela une excitation prolongée avec la langue à la partie inférieure du vagin"<sup>54</sup>. De même, un seul a tenté le coït anal, aborrrhé des femmes, rejeté par l'opinion et exceptionnel jusqu'à nos jours<sup>55</sup> : "durant ma vie conjugale, j'ai recherché quelquefois des sensations particulières (genre homosexuel). Ces gestes pas beaux étaient vigoureusement surveillés, limités. (...) Le tout se terminait évidemment au bon endroit (...). J'ai fait rarement ces choses, elles déplaisaient fort à mon épouse qui ne les acceptaient que par obéissance"<sup>56</sup>. Enfin, une seule missive décrit des mises en scènes érotiques que j'avoue n'avoir jamais rencontré dans d'autres sources<sup>57</sup>. "Un mari a-t-il le droit d'exiger que sa femme se mette complètement nue et danse avec lui nu aussi. (...) A-t-il droit de se regarder dans une grande glace en cette nudité et en y prenant différentes pose en compagnie de sa femme (...) peut-il exiger que sa

---

<sup>52</sup>Lille (Nord), 3 novembre 1931. Cas rapporté par un prêtre.

<sup>53</sup> Les femmes ne les sollicitent jamais et si elles acceptent passivement le cunninlictus, elles répugnent à la fellation. L'Eglise les frappe de trois à quinze ans de pénitence comme le coït anal. Voir J.-L. Flandrin, *L'Eglise et le contrôle des naissances*, Paris, 1970, Flammarion.

<sup>54</sup>Rennes, 4 juin 1938.

<sup>55</sup>D'après l'enquête de A. Spira et alii sur les *Les comportements sexuels en France*, Paris, 1993, la Documentation Française, 3% des Français le pratiquent souvent et 10%-12% "parfois".

<sup>56</sup>"Marc", s.d., s.l. Il ne s'en est jamais confessé.

<sup>57</sup>En tout et pour tout, j'ai retrouvé, sur 7250 dossiers judiciaires concernant la vie privée, seulement trois pour peindre des faits voisins.

femme prenne caleçon ou autre vêtement d'homme pendant que lui prendrait des vêtements féminins et ainsi affublés tous les deux feraient les fous dans la chambre"<sup>58</sup>. Cette épouse d'un homme "bestial", selon son expression, souffre moins dans sa foi que dans sa pudeur, une pudeur commune à toutes les femmes, gênées jusqu'en plein XXème siècle par la nudité et le voyeurisme.

Les correspondants ne posent, en revanche, aucun cas de conscience sur les postures, peut-être parce que la position du missionnaire, la seule licite pour les pénitentiels, est la plus répandue<sup>59</sup>. L'interdit de la grossesse, défendu par l'Eglise et le corps médical, ne semble pas respecté, à la différence de la continence en cas d'allaitement. Rien n'est dit de l'abstention durant les règles, générale chez les femmes, fréquente chez les hommes, mais pour des raisons d'hygiène plus que de morale, sans doute parce qu'elle va de soi. Enfin, au vu de l'âge des scripteurs, les normes de la bienséance qui proscrivaient au XIXème siècle les rapports sexuels aux femmes mûres, entendons quadragénaires, ont été abandonnées.

A l'évidence, les catholiques sont choqués par les mêmes variantes sexuelles que leur compatriotes, tout au plus avec un retard d'une génération pour les célibataires. Ils opèrent, toutefois, une double lecture des tabous, à la fois sociale et chrétienne. Ils glissent du dégoût, de la honte que suscitent certains gestes de l'amour à l'interdit moral, à la peur du péché. Cette différence ne les empêchent pas de nous parler de leur épanouissement sensuel.

### **Plaisir et mésentente sexuelle**

Les scripteurs se font comme leur interlocuteur, l'abbé Viollet, une haute idée du mariage chrétien, fondé sur l'amour. Cet amour profond et durable - "nous aimons non pas autant mais bien mieux qu'il y a vingt ans", souligne une

---

<sup>58</sup>Craon (Mayenne), s.d. Le mari pratique également le coït buccal.

<sup>59</sup>Un cas de coït face à face qui ne pose de problème que dans la mesure où la posture risque d'interdire la fécondation.

mère de famille<sup>60</sup> - se veut à la fois affectif et physique. "L'amour comme la fleur a besoin et ne peut vivre sans racines ou s'étioler, et Dieu nous a donné l'amour charnel pour soutenir et fortifier l'amour spirituel", dit joliment un Girondin<sup>61</sup>. Un abonné avance même des arguments médicaux en faveur de la sexualité conjugale : "les fibrômes ne sont-ils pas une maladie des couvents ?"<sup>62</sup>. Partant, les scripteurs réhabilitent, exaltent même le plaisir. 17 d'entre eux abordent un domaine qui ressortit encore du secret conjugal<sup>63</sup>. "Cette jouissance fait-elle partie des plaisirs permis par le Bon Dieu", dit, par exemple, une épouse qui "désire" et "se livre au maximum de la plénitude de la jouissance"<sup>64</sup>. Un mari défend même, chose très nouvelle, le droit au plaisir féminin et s'enquiert des jouissances autorisées "ne voulant pas déplaire à Dieu mais ne voulant pas non plus priver ma femme des joies auxquelles à mon sens, elle a droit"<sup>65</sup>. Trois épouses délaissées osent, enfin, avouer le désir inassouvi qui les torture alors qu'en règle générale, les femmes se taisent pour ne point passer pour nymphomanes. "Combien de fois ai-je essayé de maîtriser mes désirs ?", s'exclame une Alsacienne cependant qu'une correspondante anonyme dépeint par le menu ses frustrations : "Je me suis bien souvent levée à 11 heures du soir ou minuit pour, jusqu'à 2 ou 3 heures du matin, lutter contre des désirs qui ne devaient pas être satisfaits", allant jusqu'à s'allonger sur le sol, car, poursuit-elle, "je ne me sentais pas le courage de sentir près du mien la chaleur de son corps"<sup>66</sup>.

Mais les confidents s'épanchent surtout sur leurs échecs conjugaux. Les femmes et les hommes expriment leur déconvenue avec le même luxe de précisions que les couples modestes se déchirant devant le juge ou

---

<sup>60</sup>Baugé (Maine-et-Loire), 22 décembre 1931.

<sup>61</sup>Créon (Gironde), 30 janvier 1936.

<sup>62</sup>Vanves (Seine), 19 avril 1931. Ce thème est athée, pour ne pas dire anticlérical.

<sup>63</sup>Sur les 7250 dossiers précités, je n'ai retrouvé que 42 notations abordant le plaisir contre 17 pour les 220 scripteurs de l'abbé Viollet.

<sup>64</sup>Angoulême (Charente), 14 décembre 1939 ?

<sup>65</sup>26 novembre 1939, s.l.

<sup>66</sup>Saverne (Bas-Rhin), 19 octobre 1938 et s.d., s.l..

l'entourage<sup>67</sup>. La mésentente repose sur la distorsion des désirs et du plaisir. Le refus féminin en constitue le symptôme majeur, qu'il soit inavoué ou agressif. Certaines se bornent à concéder ce qu'elles appellent, comme toutes les femmes, leur "devoir conjugal". L'expression signe toujours la résignation plus que le bonheur. Ce devoir s'impose, toutefois, doublement aux catholiques, ainsi à cette mère de famille nombreuse qui malgré une santé "très délicate" et "ses charges matérielles écrasantes", "très chrétiennement" "acceptait toujours" son mari<sup>68</sup>. De la passivité, on passe rapidement au dégoût. "La réalité du mariage a toujours été pour moi un écoeurément", proclame une Rennaise<sup>69</sup>. La frigidity n'est pas loin. Elle perce dès les fiançailles pour cette jeune femme qui a permis à son futur "des caresses sur les endroits les plus intimes de ma personne", mais qui reste impavide : "je laissais faire, n'éprouvais absolument rien, aucune sensation". Il en est de même dans l'alcôve : "jamais je n'ai éprouvé de plaisir dans l'étreinte conjugale ! (...) Il a essayé bien des caresses, je les ai subies pour ne pas le froisser". Aussi envient-elle à tricher pour avoir la paix : "j'ai simulé la passion pour ne pas le rebuter"<sup>70</sup>. La frigidity peut même déboucher sur de graves troubles pathologiques. "Je n'ai pas été une fois sans souffrir pendant et après les rapports conjugaux. Et avec les exigences de mon mari, vous pouvez imaginer ce que j'ai enduré (...). J'ai parfois de véritables crises de nerfs, pleurant, criant sans pouvoir m'arrêter", se plaint une Bretonne qui consulte même un médecin<sup>71</sup>. Les hommes, quant à eux, dénoncent la femme "froide". "J'ai toujours reproché à ma femme d'être trop indifférente envers son mari, d'être trop froide et comparable à du marbre", se plaint un pointeur<sup>72</sup>. Termes quasi identiques chez B. : "sans raison apparente, ma femme n'a plus la même

---

<sup>67</sup>Je n'ai retrouvé que 64 dossiers sur ce sujet dans les archives judiciaires contre 39 lettres dans le fonds Viollet, exceptionnellement riche sur ce sujet.

<sup>68</sup>s.d., s.l.

<sup>69</sup>s.d., s.l.

<sup>70</sup>s.l., 16 novembre 1934.

<sup>71</sup>Rennes (Ille-et-Vilaine), s.d. La correspondante se demande si elle peut consentir à une opération proposée par le médecin pour faciliter le coït. On compte trois cas de vaginisme plus ou moins accentué.

<sup>72</sup>Alès (Gard), 22 juillet 1940.

attitude, très réservée, très froide, jamais un élan affectueux, aucune tendresse, acceptant les rapports sexuels avec une froideur étonnante et sans aucune joie apparente et ne les provoquant jamais"<sup>73</sup>. Toutefois bien que le débat ouvert sur le sujet dans la presse de l'AMC en 1934, donne à penser que le mal frappe surtout les femmes catholiques, il n'en est rien. Les non pratiquants ou les tièdes disent la même chose, de la même façon et sans que nous sachions dans les deux cas combien de femmes sont frigides ou sexuellement satisfaites.

Les causes de la mésentente sexuelle sont également identiques dans les deux échantillons. Le mariage sans amour débouche sur le fiasco. "Vous êtes liée à un être que vous n'aimez pas d'amour, il devient vite un objet de répulsion", soupire une "maman élevée chrétiennement"<sup>74</sup>. Le choc de la nuit de noces est mis en cause dans cinq lettres et imputé à l'ignorance du partenaire, très répandue chez les jeunes catholiques, adeptes de la virginité<sup>75</sup> comme cette jeune femme, qui enfin informée par son mari, s'écrie : "cet acte est trop humiliant, je ne pourrai me résoudre à l'accomplir"<sup>76</sup>. "Quand mon mari s'est marié, il n'avait jamais vu de femme", regrette une correspondante, "il fut pendant les premiers temps d'une extrême maladresse si bien que je gagnais une sorte de maladie nerveuse qui me faisait contracter toutes les fois qu'il tentait une approche"<sup>77</sup>. "Marc" fait une remarquable autocritique d'une faillite issue tant de son inexpérience que des erreurs de son directeur. Consulté à la veille des noces, celui-ci lui affirme que "tout est permis au moment de l'acte procréateur" mais qu'en dehors du coït, il lui faut considérer sa femme "comme une soeur et la traiter comme telle". "Les conséquences de cette étroitesse de vue furent bien douloureuses pour ma femme, délicate et sensible épouse. Je lui manifestais (hors l'acte) une grande froideur. "Tu ne sembles m'aimer que

---

<sup>73</sup>Dinard (Ille-et-Vilaine), 2 juin 1939.

<sup>74</sup>s.d., s.l.

<sup>75</sup>Je n'ai retrouvé que cinq récits de nuits de noces ratées dans les archives judiciaires contre cinq, ici, ce qui est exceptionnel.

<sup>76</sup>Lyon (Rhône), 26 janvier 1937.

<sup>77</sup>Colombes (Seine), 16 octobre 1933.



quand tu fais ça", me disait-elle peu de jours après notre mariage". "Autre conséquence, l'acte de procréation était mon unique détente, je l'accomplissais avec passion (le tout permis), sans mesure ; sans ménagement pour les sentiments délicats de ma jeune épouse qui, cependant, quelques jours avant était vierge encore". Et de conclure, "ma manière d'agir avait tué l'amour physique chez elle et c'est parfois en pleurant qu'elle acceptait les reprise de contact"<sup>78</sup>. Cas inverse, le mari qui dès le premier jour, traite sa femme "comme une de ses maîtresses, marchant sur toutes (ses) délicatesses de jeune fille"<sup>79</sup>. Plus conjoncturelle, la peur de la grossesse peut conduire les femmes à cesser toute relation sexuelle<sup>80</sup>. Enfin, faute d'explications, les locuteurs en viennent à incriminer les "tempéraments". Les hommes sont présentés comme "passionnés", ardents", "extrêmement sensuels". Ce vocabulaire est commun à tous les Français et assimile le désir masculin à une pulsion irréprensible. "Leur tempérament ne leur permet pas la continence", résume une grand-mère<sup>81</sup>. Les femmes, en revanche, passent pour moins sensuelles. "La femme en général est plus froide physiologiquement. La femme chrétienne plus que les autres", affirme un universitaire<sup>82</sup>. Lorsque se pose la question de la continence, "la femme consentirait assez aisément à la restriction des actes sexuels", notent quelques lettres<sup>83</sup>.

Les hommes vivent la frustration conjugale comme tous leurs congénères. Ils peuvent se résigner comme ce Lyonnais : "elle se refusait si souvent que j'en étais venu à ne plus lui demander"<sup>84</sup>. Un seul, un quincailler, s'impose en maître : "souvent il emploie la force", reconnaît sa femme<sup>85</sup>. Plusieurs, égoïstement, prennent leur plaisir sans se soucier de leur partenaire. Quelques-uns pratiquent le chantage affectif : "mon mari me dit que

---

<sup>78</sup>"Marc", s.d., s.l.

<sup>79</sup>Rennes, s.d.,

<sup>80</sup>6 cas.

<sup>81</sup>s.l., 11 janvier 1931.

<sup>82</sup>Poitiers (Vienne), 6 juin 1934.

<sup>83</sup>Cuiseaux (Saône-et-Loire), 1er juillet.

<sup>84</sup>Lyon, 26 janvier 1937.

<sup>85</sup>Saint-Geoirs (Isère), 14 février 1934.

si je ne veux plus, il prendra immédiatement une maîtresse parce que sa santé ne lui permet pas de s'abstenir", signale l'épouse atteinte de vaginisme<sup>86</sup>. Les femmes rebutées par le coût se livrent, quant à elles, à une tactique de l'évitement, dénoncée par les maris malheureux et résumée à merveille par un scripteur anonyme. "Chaque fois, lorsqu'elle me reçoit, ce n'est qu'après des supplications réitérées et après un nombre respectable de refus". D'où une longue liste de prétextes et roueries. "Elle est disposée quand elle sait que je ne peux pas, que je ne puis manquer mon travail. (...) Pour s'en débarrasser, elle promet à plus tard, "à midi ou ce soir" etc. (...) Elle sait bien que dans la journée, ce n'est guère facile parce que nous avons un petit garçon de vingt-cinq mois très observateur". "La grande excuse aussi, c'est "je suis fatiguée" ". A bout d'arguments, elle n'hésite pas, enfin, à le repousser par la provocation, s'écriant : "tu n'as qu'à aller te soulager ailleurs", ou encore "te soulager avec ta soeur" ou bien "te soulager tout seul" <sup>87</sup>. Quelques-unes osent même rendre publique leur inaptitude au plaisir. "Que mon mari me laisse tranquille, disait-elle alors en société", écrit un mari humilié dont l'épouse "par fanfaronnade sans doute, (...) se vante à qui veut l'entendre de sa frigidité"<sup>88</sup>.

Tous ces foyers, victimes de la mésentente sexuelle, sont rongés par une désunion sans issue. Les correspondants de l'abbé Viollet, trop croyants pour accepter le dérivatif de l'infidélité ou la rupture du divorce, ont pour seul espoir l'annulation d'un mariage malheureux, hautement improbable, néanmoins, pour des couples chargés d'enfants<sup>89</sup>.

### **"Avoir un enfant tous les ans" ou "vivre comme frère et soeur"**

---

<sup>86</sup>Rennes, s.d.

<sup>87</sup>s.d., s.l.

<sup>88</sup>s.d., Rennes.

<sup>89</sup>15 scripteurs seulement mentionnent l'adultère, les hommes pour évoquer la tentation, plus que la chute, les femmes pour étaler leur amertume d'épouse délaissée (une chute, une tentation féminine). Par ailleurs, il faut savoir que même pour les Français peu ou pas pratiquants, le divorce reste une épreuve sociale que beaucoup n'osent encore affronter. On compte dans les années 1930 au mieux 15 000 divorces par an.

Le principal sujet d'interrogation, toutefois, qui rassemble 40% des lettres, aborde le dilemme propre aux catholiques : vivre entre péché et continence afin de limiter leur descendance. A l'exception des fidèles ascétiques, aucun des scripteurs, en effet, ne conteste la nécessaire limitation de la fécondité naturelle d'autant que ni le Pape ni l'encyclique *Casti connubii* n'en condamnent le principe. Un correspondant consacre même la première partie d'un long mémoire à la "Nécessité du contrôle des naissances"<sup>90</sup>. Si les interlocuteurs proclament leur désir de ne plus enfanter, ils mentionnent rarement le nombre idéal d'enfants alors que leurs contemporains dans les années 1930, ont pour référence l'enfant unique ou la "paire". En effet, dans un premier temps, ces couples pratiquants se sont conformé aux prescriptions religieuses et ont accepté les enfants que Dieu leur donnait mais il est un moment où les naissances à la fois trop nombreuses et trop rapprochées suscitent la révolte<sup>91</sup>. "Sommes-nous obligés d'avoir un enfant tous les ans", se demande ainsi une Angoumoise qui forme "ce qu'il est convenu d'appeler une belle famille chrétienne. En dix ans, nous avons eu huit enfants"<sup>92</sup>. Dès lors le refus d'engendrer est aussi puissant que chez leurs compatriotes. Il prend même un tour obsessionnel au point que l'enfant, but premier du mariage chrétien, en vient à disparaître. L'amour paternel ou maternel est absent, les développements sur l'éducation rares<sup>93</sup>. Pis, la naissance des enfants est présentée non comme une joie mais comme un "devoir" selon l'expression la plus courante. "Nous considérons que nous avons fait notre devoir", proclame, entre autres, un fermier de l'Aisne qui, à trente-quatre ans, est père de huit enfants<sup>94</sup>.

Les arguments avancés pour justifier la limitation des naissances sont, pour une part, fort classiques. La maternité et la paternité conscientes des néomalthusiens trouvent des émules chez des catholiques soucieux d'assurer

---

<sup>90</sup>Paris, s.d.

<sup>91</sup>La moitié a au moins quatre enfants et jusqu'à douze.

<sup>92</sup>s.l., 11 janvier 1931.

<sup>93</sup>Trois lettres exprimant l'amour pour ses enfants.

<sup>94</sup>Monceaux (Oise), 20 novembre 1934.

un avenir à leurs enfants. "Si l'on a plusieurs enfants, on ne pourra pas les bien marier et les aider dans les débuts de leur mariage ; ils traîneront misère comme nous l'avons fait" avance le père d'une fille unique<sup>95</sup>. On peut "pousser un enfant mais non six à la fois", ils sont donc "destinés à déchoir" écrit un Français d'Algérie, hanté comme tous les bourgeois de l'après guerre, par la peur de la déchéance sociale. Un otorhinolaringologiste parisien, père de sept enfants, se propose d'en rester là pour la même raison, "pour ne pas déroger à son rang"<sup>96</sup>. Les difficultés professionnelles et économiques jouent avec la crise un rôle croissant. "Je sais bien qu'il faut avoir confiance en Dieu mais tout de même, quand on connaît la situation, ne faut-il pas être prudents et penser à l'avenir et au pain quotidien des enfants qu'on a déjà à nourrir", s'interroge une commerçante<sup>97</sup>. Le même souci de prévoyance pousse deux couples à repousser une nouvelle naissance après la guerre de 1939. Les plus modestes soulignent leurs efforts : "pour nous simples ouvriers, quatre enfants à l'heure d'aujourd'hui, c'est une grosse charge"<sup>98</sup>. Certains vont jusqu'à voir dans la famille nombreuse un privilège que l'Eglise réserve aux riches. De plus, dans cette France très malthusienne des années 1930, les catholiques souffrent de se différencier du commun des mortels. D'où des remarques pleines d'amertume : "j'ai voulu des enfants. Je dois les supporter et traîner la ribambelle à la moindre sortie sous l'oeil ironique des passants, car je ne m'y trompe pas, les compliments que je reçois, sont teintés de commisération, voire de malice"<sup>99</sup>. "L'on a facilement un sourire moqueur pour celles qui sont assez simples pour se laisser "pincer" plusieurs fois. Une brave commerçante me disait s'être fait traiter de "mère lapine" parce qu'elle avait eu cinq enfants d'âges rapprochés", se désole également une mère de famille<sup>100</sup>.

---

<sup>95</sup>s.d., s.l., Pas-de-Calais.

<sup>96</sup>Paris, 29 janvier 1934.

<sup>97</sup>Saint-Geoirs (Isère), 14 février 1932.

<sup>98</sup>La Mulatière, Lyon, 23 novembre 1938.

<sup>99</sup>Oran, 24 septembre 1929. Précisons, de plus, que la surnatalité des régions catholiques est en train de s'effacer.

<sup>100</sup>Alès (Gard), 27 février 1940.

Mais surtout ces lettres révèlent la corrélation entre la limitation des naissances et une nouvelle conception de la condition féminine. Les femmes, et la plupart des hommes sont de leur avis, refusent désormais de confondre leur destinée avec une reproduction sauvage qui les ravale au rang de l'animal. "La femme n'est pas une lapine (sic) ", déclare une mère de famille à une assistante sociale. La "femme n'est pas une machine à procréer sans limite" écrit en écho un "père de famille nombreuse"<sup>101</sup>. C'est sur elles, en effet, que retombent et les souffrances de la gésine et les tâches éducatives. "Les enfants coupent les bras", dit-on entre voisines<sup>102</sup>. "Nous marchons comme des automates, accomplissant la besogne qui s'impose", écrit une mère accablée<sup>103</sup>. Mais c'est sans doute cette "paysanne ignorée de tous au fond de sa ferme isolée", mère de dix enfants en quatorze ans, enceinte du onzième, qui décrit le mieux son calvaire maternel. "Je dois fournir tout le travail de la ferme et de la maison, la traite des vache, le soin des bestiaux". "Je ne trouverais même par une fille du bourg qui consentirait à marcher dans la boue des chemins", car il y a "trop d'enfants à soigner, trop de linge à laver". Aussi, ne jouit-elle d'aucun repos. Pis, "à peine accouchée, la mère se lève tout de suite parce qu'il n'y a personne pour prendre soin de ses petits". Ses charges lui pèsent d'autant plus qu'elle ne trouve aucun soutien auprès d'un mari "indifférent" à ses souffrances, qui "se croit l'autorité incontestée du maître" et refuse d'assumer ses responsabilités paternelles<sup>104</sup>. Ces femmes épuisés sont aigries et leur famille en souffre. "Fatiguée par ses couches rapprochées, excédée par les cris et l'agitation de ses enfants, elle les prend en grippe" cependant que "le mari n'est pas satisfait de sa vie avec une épouse toujours maugréante, fanée et éludant le plus possible les rapports"<sup>105</sup>. Certaines en veulent à leur conjoint de leur imposer un fardeau insupportable.

---

<sup>101</sup>Rieupéroux (Isère), 16 décembre 1936 et mémoire de 59 p., dactyl., s.d., s.l., "Problème de la vie conjugale dans le mariage chrétien vu par un catholique père de famille nombreuse".

<sup>102</sup>s.d., s.l.

<sup>103</sup>s.d., s.l..

<sup>104</sup>Sainte-Pazanne (Loire-Inférieure), 12 avril 1939.

<sup>105</sup>Oran, 24 septembre 1929.

"Au fond des coeurs de ces mères trop fatiguées, vous trouverez des pensées amères et peut-être injustes comme celles-ci : les hommes sont égoïstes (...) La plupart après plusieurs maternités successives n'en peuvent plus et réclament quelques mois, une année de repos que leur mari leur refuse"<sup>106</sup>. Une veuve sexagénaire pose le problème en termes généraux : "d'après les articles du Saint Père, elle doit être sacrifiée au plaisir du mari"<sup>107</sup>. Toutefois, les correspondants de l'abbé Viollet sont majoritairement des hommes sensibles, soucieux de la santé et du bonheur de leur épouse.

La santé, en effet, est une préoccupation lancinante qui revient dans une trentaine de lettres avec une aura tragique puisque 13 femmes sont menacées de mort par un nouvel accouchement. Elle suscite chez les catholiques, et eux seuls, de graves cas de conscience puisque les interdits médicaux de plus en plus sévères entrent en contradiction avec le "croissez et multipliez". "Je suis désespérée vu que le docteur m'a dit qu'il n'en fallait plus" écrit une jeune femme qui a failli mourir en couches<sup>108</sup>. "Mon docteur (qui est un catholique convaincu) insiste pour que nous n'ayons pas une nombreuse famille et affirme que des grossesses rapprochées seraient dangereuses pour mon état de santé", précise une tuberculeuse qui vient de subir un pneumothorax<sup>109</sup>. Neuf lettres concernent, au reste, des tuberculeux, dont les problèmes sont particuliers. Pour les hommes, la tuberculose se pose termes sanitaires. Hospitalisé, un père de onze enfants écrit que "les différents médecins consultés sont unanimes et affirmatifs : pas d'enfants, il y aurait un grave risque de contamination"<sup>110</sup>. Pour les femmes, c'est la survie qui est en cause, les praticiens pensant, quasi à l'unanimité, que la grossesse peut réactiver la maladie<sup>111</sup>. Traitée à Sainte Feyre et déjà mère d'un enfant, une

---

<sup>106</sup>s.d., s.l.

<sup>107</sup>Montmorency (Seine-et-Oise), 10 mars 1931.

<sup>108</sup>Vougy (Loire), 8 mars 1940.

<sup>109</sup>Châteauguyon (Ille-et-Vilaine), 12 avril 1938.

<sup>110</sup>12 février 1930, Savoie.

<sup>111</sup>Très réticents sur l'avortement thérapeutique et alors que l'Académie de médecine en a reconnu le principe, ils s'entendent, néanmoins, pour sauver les tuberculeuse par une interruption de grossesse.

malade refuse un pari mortel : "avoir un autre enfant équivaldrait à un suicide"<sup>112</sup>. Le cas d'un couple d'Aubenas est d'ailleurs significatif des dangers encourus pas ceux qui passent outre. Après deux ans de sana, l'épouse décide malgré tous les avis d'avoir un enfant mais elle prend une "nourrisse" pour s'en occuper. Puis elle met au monde un second bébé et l'allaitte elle même, d'où une rechute, l'ablation du poumon et le "désarroi" de son conjoint : "que dois-je faire, partagé que je suis d'obéir à la loi de Dieu et de conserver ma femme en bonne santé ?"<sup>113</sup>. Les dangers inhérents à la maternité poussent même quelques scripteurs à se demander si le mariage avec une tuberculeuse est compatible avec la morale catholique. Confrontés à une nécessaire limitation des naissances, les croyants éprouvent ainsi des angoisses inconnues de leurs contemporains qui se conforment sans état d'âme aux conseils médicaux.

Longtemps le silence des clercs a permis aux catholiques de ruser avec le "crime d'Onan". Si les correspondants de l'abbé Viollet sont unanimes à récuser l'avortement, 21 avouent "faire attention"<sup>114</sup>. Ils utilisent, d'ailleurs, les méthodes communes à tous les couples. Le préservatif, l'éponge ou le tampon de coton n'ont pas leurs faveurs<sup>115</sup>. Les vertus de l'hydrothérapie ne les ont pas non plus convaincus mais poussent trois femmes à s'interroger sur la licéité du lavage post-coïtal, voire de l'injection. A l'évidence, c'est la "franze methode", dans le langage des pécheurs la "fraude", qui est la plus prisée, autant dire le coït interrompu<sup>116</sup>. Le raidissement doctrinal symbolisé par l'encyclique *Casti connubii* (31 décembre 1930) va transformer les innocents en coupables. Certes, Pie XI exalte la "chaste union conjugale" mais il affirme que "tout usage du mariage (...) dans l'exercice duquel l'acte est privé par l'artifice des hommes, de sa puissance naturelle de procréer la vie, offense la

---

<sup>112</sup>Sainte Feyre (Creuse), 6 janvier 1939.

<sup>113</sup>Aubenas (Ardèche), 7 décembre 1934.

<sup>114</sup>lettres posent le problème de l'avortement thérapeutique et une cinquième mentionne la tentation abortive.

<sup>115</sup>Un cas pour chacun de ces moyens.

<sup>116</sup>Toléré par quelques confesseurs.

loi de Dieu et la loi naturelle"<sup>117</sup>. Qui plus est, non content de pourfendre l'onanisme, il condamne les confesseurs silencieux ou trop complaisants, ébranlant la sérénité du confessionnal.

D'où l'"horrible dilemme" des croyants : "1et ou avoir des enfants à l'infini 2et ou vivre comme frère et soeur 3et ou être en état de péché mortel"<sup>118</sup>. La continence reste, en effet, le seul moyen autorisé par l'Eglise pour limiter les naissances. La continence occasionnelle est acceptée par les scripteurs après une maladie ou en cas d'allaitement. En revanche, comme solution contraceptive, elle est rejetée, car elle détruit toute vie de couple comme le dit très bien un officier : "cinq enfants et une vie conjugale à peu près nulle pour ce qui est des relations corporelles, ces relations ayant toujours au bout de peu de temps, et même en s'en tenant aux périodes les moins favorables à la conception, trouvé leur fin normale dans la fécondation voulue par Dieu. (...) Il nous est arrivé ainsi de vivre comme frère et soeur pendant six ou sept années"<sup>119</sup>. 27 correspondants font ainsi part de leur souffrance. La continence, avancent-ils, comme cette Lyonnaise, tue l'amour conjugal : "si le mari n'est ni brutal ni égoïste, il ne contraindra pas sa femme à ce qu'on lui fait considérer comme un si grand péché. Mais alors quel refroidissement dans le couple ! (...) Quelle angoisse de voir qu'on lui fait démolir de propos délibéré cet édifice précieux et instable de la bonne entente, de l'amour réciproque"<sup>120</sup>. Qui plus est, cette méthode est inapplicable lorsque l'un des époux, le mari le plus souvent, s'y refuse, plongeant le conjoint dans les affres du péché subi ou subrepticement consenti. Surtout, la continence est impossible. "Franchement admettez vous qu'un ménage de notre âge où règne l'amour mutuel doive et puisse vivre sans rapports sexuels ? ", s'enquiert un agriculteur<sup>121</sup>. "Il nous est tratiquement impossible d'accepter une continence totale de plusieurs années, ayant déjà fait des essais", écrit une ancienne jociste, mariée depuis cinq ans

---

<sup>117</sup>M. Sevegrand, op. cit., p. 61.

<sup>118</sup>Paris, 30 octobre 1930.

<sup>119</sup>Villefranche-du-Rouergue (Aveyron), 29 août 1933.

<sup>120</sup>Lyon, 6 décembre 1930.

<sup>121</sup>Monceaux (Oise), 20 novembre 1934.



à peine et mère de trois enfants<sup>122</sup>. Plusieurs lettres peignent les troubles physiologiques provoqués par l'abstinence : "c'est une telle privation à tous points de vue que nous étions arrivés mon mari et moi à être dans un état nerveux et neurasthénique inquiétant"<sup>123</sup>. Les solutions proposées par les clercs pour échapper à la tentation - lits ou chambres séparés - laissent dubitatifs les correspondants. "Le sage parti serait peut-être de faire deux lits et de vivre fraternellement mais c'est impossible mon mari n'en veut pas et je ne puis affirmer que je persevérerai", écrit une abonnée<sup>124</sup>. Les "actes imparfaits" que l'Eglise autorise, caresses et même pénétration, loin d'apaiser les sens, génèrent de nouveaux tourments. La théorie en est remarquablement définie par le confesseur de "Marc" : "il m'expliqua que l'acte inachevé n'était pas illicite à la double condition formelle que mari et femme ne fassent rien contre nature et qu'ils acceptent d'avance la fonction normale de l'acte si le sperme vient à sourdre". Ce dernier, comme d'autres, expérimente avec succès ces rapports qu'il trouve "très doux, très reposants, très calmants" : "je puis "entrer" (avec précaution il est vrai et en choisissant bien mon moment et en tendant fortement ma volonté) pour "sortir" sans "voir" sourdre le sperme"<sup>125</sup>. Tous, cependant, n'ont pas une telle maîtrise de leur corps, d'où des "pollutions" accidentelles, sources de remords d'autant que les contradictions des confesseurs entretiennent la confusion. Les uns, compréhensifs, opposent péché matériel et péché d'intention : "il m'a dit que les caresses étaient permises et que même si une pollution se produisait il n'y avait pas la moindre faute", signale un pénitent<sup>126</sup>. Les autres admettent les privautés mais nagent dans l'hyprocrisie, selon un scripteur, puisque dès qu'il y a éjaculation, "vous les déclarez impudiques et vous les interdisez"<sup>127</sup>.

---

<sup>122</sup>Saint-Cloud (Seine), 4 juillet 1935.

<sup>123</sup>Angoulême (Charente-Inférieure), 14 décembre 1939.

<sup>124</sup>Baugé (Maine-et-Loire), 22 décembre 1931. 7 Lettres jugent impossible la couche séparée.

<sup>125</sup>s.d., s.l.

<sup>126</sup>Narbonne (Aude), 14 février 1930.

<sup>127</sup>Charolles (Saône-et-Loire), 25 octobre 1930.

Enfin, une quinzaine de correspondants vont au delà de l'angoisse pour faire une analyse plus théorique. Six d'entre eux dénoncent le paradoxe d'une institution -l'Eglise - qui engage les époux à "vivre comme frère et soeur" selon l'expression consacrée. Une dizaine attaquent surtout les fondements de l'interdit. La continence est d'abord présentée comme héroïque et inaccessible au simple laïc. "Il faut absolument être un saint pour observer rigoureusement la loi car la tentation est toujours là", remarque un correspondant pour qui la chasteté monacale est bien plus facile<sup>128</sup>. "La morale catholique telle que l'encyclique la formule encore, exige ni plus ni moins de tous que le pur et simple héroïsme", écrit un autre scripteur qui ironise amèrement : "du moins suis-je désormais persuadé que le ménage catholique n'est qu'une duperie en ce sens que neuf fois sur dix, les "époux chrétiens" doivent très vite s'ils veulent rester catholiques, n'être plus des époux"<sup>129</sup>. Bref, comme le dit un militant de l'AMC, "l'amour conjugal n'a jamais été envisagé comme devant être platonique", et de dénoncer la campagne de presse menée par l'abbé Viollet en faveur de la chasteté : "Vous voulez contraindre la généralité des mariages chrétiens à ce que Dieu réserve à quelques-uns"<sup>130</sup>. Un officier voit même dans les enseignements de l'Eglise une déviation : "n'allons-nous pas contre une des fins du mariage qui est de consacrer par l'union l'amour des époux ?"<sup>131</sup>. Ce sont donc les catholiques les mieux formés qui formulent les critiques les plus pertinentes contre le cours nouveau de l'Eglise. La sexualité devient ainsi un enjeu fondamental entre clercs et fidèles.

### **Sexualité et déchristianisation**

---

<sup>128</sup>Monceaux (Oise), 20 novembre 1934.

<sup>129</sup>Paris et Amiens (Somme), lettres des 8 février 1932 et 18 janvier 1931.

<sup>130</sup>Charolles (Saône-et-Loire), lettres des 20 février 1928 et 24 juin 1930. En 1924 puis en 1928, la presse de l'AMC publie des lettres d'époux continents et lance en 1928 une enquête sur le sujet. Cet industriel qui entretient des rapports confiants avec l'abbé Viollet, le félicite d'abord pour sa "compréhension de l'union conjugale" puis avec le durcissement de ses positions, il se révolte et se dit "épouvanté" par sa rigueur qui lui fait considérer les parents accablés comme responsables de leur sort puisqu'ils ont préféré la "lapinerie" à la continence. Il lui reproche ainsi d'avoir choisi ses couples continents dans un milieu "très sélectionné", l'Union de Nazareth, et non représentatif.

<sup>131</sup>Villefranche-de-Rouergue (Aveyron), 28 août 1933.

Face aux exigences du Vatican, les croyants obéissent, rusent ou se révoltent. 24 scripteurs se conforment aux enseignements du Pape. Six lettres se font les chantres de la fécondité naturelle. Une Lilloise s'étonne de ces "singulières doctrines où la maternité, surtout fréquente, est la cause de tous les maux", et de citer son cas en exemple : "dès mon deuxième enfant, notre docteur aux idées préconçues me conseillait vivement d'espacer les naissances. Après le quatrième, il n'en fallait plus... Au sixième, je devais être tout à fait usée. (...) Après dix ans de mariage, je suis en parfaite santé l'heureuse maman de sept enfants, tous nourris en moyenne six mois de mon lait"<sup>132</sup>. Ceux-là croient dans la parabole de Dieu nourrissant les petits oiseaux : "Dieu protège les familles nombreuses et les bénit de toute façon"<sup>133</sup>. Certaines lettres s'alignent sur les positions de l'abbé Viollet, critiquent ces "ménages qui recherchent le plaisir en voulant éviter "l'acte" ", et condamnent même les actes imparfaits : "j'avoue très humblement ne pas comprendre que l'on puisse se permettre cela dans un but de jouissance sans compromettre sa sécurité morale"<sup>134</sup>. Quatre couples font de la continence leur idéal comme ces Vosgiens : "entre les naissances de nos enfants, nous avons toujours pratiqué une continence complète, offrant cette mortification bien dure par moment pour nos deux corps pleins de vie et de jeunesse", écrit le mari dont la "vie est essentiellement chrétienne : communions très fréquentes, prières en familles, relations sélectionnées, peu ou pas de plaisirs mondains"<sup>135</sup>. Quatre correspondants ont fait vœu de chasteté pour remercier Dieu d'un bienfait ou expier un péché mais ils vivent parfois l'épreuve comme un "enfer conjugal"<sup>136</sup>. Quatre femmes, enfin, sont prêtes à donner leur vie pour se conformer à la loi divine comme cette abonnée : "je crois mieux d'accepter l'éventualité de la

---

<sup>132</sup>Lille (Nord), 15 septembre 1937.

Tours (Indre-et-Loire), 11 mars 1932.<sup>133</sup>

<sup>134</sup>Macon (Saône-et-Loire), 21 septembre 1935.

<sup>135</sup>Lettre du front, 13 octobre 1939.

<sup>136</sup>Charolles, 24 juin 1930. Cet industriel déjà cité et sa femme, d'âge mûr, veulent obtenir ainsi le "rachat" d'une descendante limitée à trois enfants, soutenir la vocation religieuse d'un fils et faire une action de grâces pour la "conservation" de l'épouse.

mort que des rapports frauduleux"<sup>137</sup>. Le consentement est, ici, serein. Il est désespéré chez l'officier angevin - "ma femme et moi serons condamnés aux travaux forcés à perpétuité" - ou chez la paysanne de Sainte-Pazanne : "alors il faut absolument obéir à la loi de Dieu et puisque la continence ne peut exister, accepter les enfants, si nombreux soient-ils. Ne faut-il pas qu'il y ait ici bas des martyres du mariage. (...) Maintenant j'ai offert ma vie à Dieu s'il lui plaît que je ne voie pas grandir mes enfants, que m'importe (...) C'est une immolation totale"<sup>138</sup>.

Toutefois, ces croyants représentent guère plus d'un dixième des scribes. La majorité ne saurait vivre comme sainte Thérèse de Lisieux. Aussi, cherche-t-elle des accommodements avec la règle. "Dans la religion, comme dans tout, il y a des circonstances atténuantes qui font qu'on n'est pas coupable comme on pourrait le croire", avance une femme mariée<sup>139</sup>. "N'y aurait-il pas quelques dispenses pour un homme bien chrétien, par ailleurs travailleur acharné et sobre, ne pensant qu'à sa femme et à ses enfants ?", s'enquiert une autre<sup>140</sup>. "Sans encourager de coupables abus, on pourrait être moins intransigent", suggère une troisième<sup>141</sup>. Outre le recours à la casuistique, l'appel au Bon Dieu et à une Eglise compatissante remplace la théologie par une argumentation sentimentale. "Est-ce que cela est un péché mortel dans les conditions où nous nous trouvons ? Non, je ne le crois pas ; Dieu ne peut demander l'impossible", plaide une jeune tuberculeuse<sup>142</sup>. "L'Eglise est avant tout une bonne mère qui comprend les difficultés et qui ne veut pas que ses oies s'éloignent d'elle. (...) Je ne peux croire qu'il n'y ait pas de dérogation pour des cas particuliers", affirme une lettre anonyme<sup>143</sup>. A partir de 1933, beaucoup croient trouver leur "salut" dans les découvertes

---

<sup>137</sup>Argentan (Orne), 19 août 1934.

<sup>138</sup>Angers (Maine-et-Loire), s.d. et Sainte-Pazanne (Loire-Inférieure), 2 avril 1939.

<sup>139</sup>Montmorency (Seine-et-Oise), 10 mars 1931.

<sup>140</sup>Paris, 30 octobre 1930.

<sup>141</sup>Lyon, 6 décembre 1930.

<sup>142</sup>Sainte-Feyre, 6 novembre 1939.

<sup>143</sup>s.l., 30 décembre 1929.

d'Ogino et Knauss<sup>144</sup>. Certes, la méthode est imparfaite, les échecs nombreux, d'où son faible succès chez les couples ordinaires. Reposant sur une continence périodique, celle-ci autorisait, néanmoins, une vie sexuelle harmonieuse. Elle avait donc tout pour séduire des croyants soucieux de concilier religion et vie privée<sup>145</sup>. L'Eglise, en effet, ne pouvait condamner une continence partielle. Vermeersch, l'un des inspirateurs de l'encyclique, n'y trouve rien à redire et plusieurs correspondants mentionnent l'accord de leur confesseur. Une partie du clergé reste, cependant, réticente, craint de "sonner le glas de la maternité", voire considère, comme l'abbé Bragade, que la méthode "va directement contre la fin principale du mariage"<sup>146</sup>. Certains laïcs adoptent les mêmes positions comme cette assistante sociale de l'Isère qui s'écrie : "c'est vraiment esquiver l'enfant à bon marché", et définit une utilisation restrictive de ses applications. Considérée comme un "pis aller", la méthode ne peut être proposée, sous le double contrôle du médecin et du confesseur, qu'aux seuls couples continents. et elle ne doit faire l'objet d'aucune publicité<sup>147</sup>. Ce sont là, cependant, combats d'arrière-garde puisque dans un discours prononcé en 1951 devant des sages-femmes, Pie XII légitime le recours à la méthode des températures.

Certains correspondants, enfin, réagissent par une révolte contre les injonctions pontificales qui peut les éloigner de l'Eglise. Ils sont 24 à laisser ainsi éclater leurs incertitudes, leur déception, leur colère aussi. L'encyclique qui ébranle une foi jusque là paisible, est vécue comme "un coup de massue théologique", un "coup dur"<sup>148</sup>. Une lettre tourne même le texte en dérision, récusant implicitement l'infaillibilité pontificale : "je suis trop intéressé (beaucoup plus réellement que le pape !) aux choses du mariage pour ne pas souhaiter qu'avant de recevoir ce document "ex cathedra" ( ! ) la naïve

---

<sup>144</sup>Saint-Cloud (Seine), 4 juillet 1935. Sur la méthode Ogino, voir M. Sevegrand, op. cit.

<sup>145</sup>26 lettres y sont consacrées.

<sup>146</sup>Note à l'abbé Bragade d'un prêtre: janvier 1936 et note de Bragade sur la lettre d'un prêtre lillois en date du 27 avril 1936.

<sup>147</sup>Rieupéroux (Isère), lettres des 16 décembre 1936, 2 juillet 1935.

<sup>148</sup>Paris, 18 janvier 1931 et sanatorium de Leysin (Suisse), 10 février 1932.

encyclique casti connubii - dont le titre seul avec son incipit pourrait être regardé et reçu comme une facétie s'il était permis de prendre Pie XI pour un pince-sans-rire - avant de recevoir pour exhaustif et irréfutable le naïf document qui va écraser les époux chrétiens, je souhaiterais que Messieurs les docteurs et théologiens y regardent à deux fois" et de vilipender "les sottises malfaisantes des théologiens repopulateurs"<sup>149</sup>. Le "catholique père de famille nombreuse" est exaspéré par "l'importance prépondérante si ce n'est exclusive de nos jours", qu'accordent les milieux catholiques "à la question de la continence" au point que "l'effort capital de la pensée et de l'effort catholique se polarise sur le péché de la chair"<sup>150</sup>. Deux lettres voient dans l'encyclique une nouvelle preuve de l'incapacité congénitale de l'Eglise à s'adapter au monde moderne : "rien ne semble confirmer plus nettement l'incompréhension de l'Eglise au XXème siècle au regard de la réalité humaine que le fait qu'elle retarde toujours d'une ou deux décades"<sup>151</sup>. La revendication d'un argionamento doctrinal est au coeur de ces critiques : "ne vaudrait-il pas mieux lâcher une bonne fois pour toutes ces positions que ne tiennent plus", suggère un fidèle<sup>152</sup>. Certains, toutefois, n'espèrent plus la moindre ouverture et présentent l'Eglise comme un monstre froid qui exige de ses fidèles jusqu'au sacrifice de leur vie plutôt que de céder sur les principes. "L'Eglise", écrit un Parisien, "est responsable d'accidents mortels pour la femme"<sup>153</sup>. "Nous sommes sur terre pour souffrir. Dès lors, pourquoi craindre les enfants ? Si leur nombre conduit la mère au tombeau, ... qu'importe puisque la souffrance annoblit", s'indigne un officier angevin<sup>154</sup>. Il va, cependant, plus loin, accuse l'Eglise de trahir la Bible : "Pie XI édicte une loi universelle qui ne repose sur aucune morale chrétienne", et ne cache plus ses pensées hérétiques : "pour la première fois, j'ai envié les protestants"<sup>155</sup>.

---

<sup>149</sup>Vanves, 19 avril 1931.

<sup>150</sup>Livret dactylographié, s.d., s.l.

<sup>151</sup>Vanves, op. cit.

<sup>152</sup>s.l., 8 février 1932.

<sup>153</sup>Paris, s.d.

<sup>154</sup>Craon (Mayenne), s.d.

<sup>155</sup>Angers (Maine-et-Loire), s.d.

En effet, dès lors que les croyants osent douter de l'Eglise, ils s'interrogent sur Dieu et glissent de la remise en question de l'institution à celle de la foi comme le montre très bien cette lettre anonyme : "Je sens que ce que l'Eglise demande est irréalisable (...) Cette défense est d'une église humaine et non divine. (...) Ce n'est ni la bonté ni la sagesse de Dieu. Je sens que je faiblis, j'ai même des inquiétudes au point de vue solidité de ma foi (...) Le Bon Dieu ne me paraît plus comme je le sens c'est-à-dire parfaitement juste et bon"<sup>156</sup>. Le ton est identique chez ce Parisien : "l'intransigeance de l'Eglise sur la question du mariage m'a vivement irrité. La confiance que je pouvais avoir dans les enseignements de l'Eglise a été ébranlée et ma foi malheureusement quelque peu altérée"<sup>157</sup>. L'industriel charollais peint à la fois l'enfer de la continence et "cet autre enfer, celui de l'absence de Dieu"<sup>158</sup>. Les femmes, quant à elles, décrivent un Dieu implacable et surtout sexiste. "Le coeur de Dieu est dur pour les femmes", écrit une correspondante anonyme<sup>159</sup>. Une femme âgée espère encore mais est rongée par le doute : "Le rôle de la femme est dur; (...) Dieu est trop bon puisqu'on l'appelle le Bon Dieu pour qu'il ait un sort différent pour l'homme et la femme"<sup>160</sup>. La rupture s'esquisse avec l'abandon de la prière - "nous n'avons même plus la force d'élever notre coeur vers Dieu", souffle une mère épuisée<sup>161</sup>, et elle devient éclatante avec l'éloignement du confessionnal. "Je ne me suis naturellement plus confessé depuis des mois", note l'un des interlocuteurs de l'abbé Viollet qui poursuit : "suis-je encore assez chrétien pour pratiquer ? Car pour être chrétien, il faut aimer Dieu dans l'église ; or, depuis quatre mois, je suis enserré dans ce dilemme : ou l'encyclique est exagérée ou bien si Dieu, si Jésus-Christ vraiment me l'impose où est sa sagesse et sa bonté ?"<sup>162</sup>. "Pour se confesser, il faut avoir conscience d'avoir commis une mauvaise action, or, je ne l'ai pas",

---

<sup>156</sup>Marseille, 21 mai 1932.

<sup>157</sup>Paris, s.d.

<sup>158</sup>Charolles (Saône-et-Loire), 24 juin 1930.

<sup>159</sup>s.d., s.l.

<sup>160</sup>Montmorency (Seine-et-Oise), 10 mars 1931.

<sup>161</sup>s.d., s.l.

<sup>162</sup>Vanves, 19 avril 1931.

dit à son confesseur l'officier angevin<sup>163</sup>. Les femmes, pour être moins orgueilleuses dans leur rébellion, font de même. "Je n'allais plus me confesser car il fallait aborder la question", confirme une Française du Maroc confrontée aux mêmes difficultés qu'une commerçante : "la question des relations conjugales me gêne pour me confesser"<sup>164</sup>. Ces deux citations montrent, du reste, les conséquences à long terme de l'encyclique qui, selon M. Sevegrand, aurait alors frappé de plein fouet les militants de l'action catholique et préparé la crise de la relève.

Les historiens expliquent, pour une part, la déchristianisation masculine au XIX<sup>ème</sup> siècle par le refus de l'ingérence cléricale dans la vie privée. Au vu de la correspondance reçue par l'abbé Viollet, le phénomène se renforce dans les années 1930 et surtout, il touche désormais les femmes. L'étude qualitative rejoint ainsi les approches quantitatives qui montrent, dans les années 1950, la corrélation entre recul de la pratique féminine après le mariage et famille étroite<sup>165</sup>. Les catholiques les plus scrupuleux auraient voulu, comme leurs concitoyens, associer amour et amour physique mais dans le cadre du mariage chrétien indissoluble. Comme leurs contemporains mais sans récuser une famille plus nombreuse, ils désiraient contrôler leur fécondité. L'Eglise, en leur interdisant *de facto* la réalisation de leurs aspirations, les a conduits à des cas de conscience douloureux qui ont aggravé les frustrations de la vie conjugale ordinaire et ont éloigné les plus conscients de la foi.

---

<sup>163</sup>Angers, s.d.

<sup>164</sup>Rabat (Maroc), 20 mai 1947 et Saintes (Charente-Inférieure), 24 janvier 1950.

<sup>165</sup>Voir l'exemple de la paroisse de Saint Poplain à Lyon, étudiée en 1954 par Emile Pin et citée par C. Langlois: "Toujours plus pratiquantes. Le permanence du dimorphisme sexuel", *Clio, Femmes et religion*, 1995, 2.